**LINAS**

## Y a-t-il de la "répression syndicale" en mairie ?

p. 6

**LINAS**

*La municipalité a engagé des procédures disciplinaires à l'encontre de trois de ses employés, tous syndicalistes. FO parle de discrimination.*

***A la mairie, on se défend de toute déstabilisation syndicale.***

# Syndicalistes : les mal-aimés ?

Trois procédures disciplinaires engagées à la même date, le 20 mars 2008, à l'encontre de trois employés de la mairie, tous membres du bureau syndical, dont deux d'entre eux sont président et trésorier. « *Il y a de quoi se poser des questions*, lance Antoine Puléo, secrétaire départemental de FO (Force ouvrière). *C'est une erreur stratégique que de s'occuper des trois cas en même temps. C'est louche, ça ressemble à s'y méprendre à de la répression syndicale.* » Tous sont attaqués pour violation du secret et de la discrétion professionnelle. Deux des employés, travaillant à la halte-garderie, auraient fourni une attestation dans le cadre d'une procédure judiciaire de demande de garde d'enfant et le troisième aurait eu des propos tenant du jugement dans la presse, lors de la campagne municipale. Les sanctions ne sont pas effectives mais, pour l'heure, les premiers risquent un avertissement et le dernier un blâme, et, d'après des témoins présent lors de l'entretien entre les parties, une poursuite pénale. « *Ce ne sont pas des sanctions très lourdes mais nous nous devons de réagir sur le principe*, justifie Antoine Puléo. *La municipalité essaie de les faire craquer pour qu'ils partent* ».

Depuis la création du bureau syndical en 2001, les syndicalistes semblent avoir eu des problèmes relationnels avec la mairie. Selon Antoine Puléo, ils auraient notamment subi des difficultés particulières pour obtenir des promotions. « *Dans son premier livre "Vos élus, stars de la télé-réalité", François Pelletant juge le bureau syndical comme "un contre-pouvoir". Il ne semble pas comprendre le rôle du syndicalisme et le voit comme un ennemi. Les prochaine élections du bureau ont lieu en novembre 2008 mais le maire semble vouloir régler la question avant.* »

### « Les syndicats font de l'intimidation »

Du côté de la mairie, François Pelletant est catégorique. « *Il n'y a aucune déstabilisation syndicale. Les personnes concernées ont clairement dépassé leur devoir de réserve en jouant un rôle qui outrepasse le professionnel. Les agents du syndicat s'imaginent avoir des droits qui ne sont pas les leurs, probablement parce qu'ils savent qu'ils seront défendus. Ça aurait pu se régler de manière beaucoup plus calme s'il n'y avait pas de pression derrière. Lors de la réunion avec un des employé, il est arrivé avec un groupe de force. C'est de l'intimidation* », réagit l'édile. Quant à Emmanuel Bouville, directeur général adjoint des services et juriste, il explique que « *les affaires ont eu lieu dans le même mois, c'est pourquoi elles ont été traitées en même temps* et assure qu'*il n'y a aucune mesure pénale en cours* ». Dans le cas contraire, Antoine Puléo se dit prêt « *à faire appel au procureur* ».

**Carine Cure Boulay**